

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2022_124****SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAISON
FOURNAISE**

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre à 20 h 34

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 17 novembre 2022, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Laurent LEFEVRE, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Sandrine COMBASTEIL, Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR, José TOMAS, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Laurence GNEMMI, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Cécile DELAUNAY à Pierre ARRIVETZ, Pascale PATAT à Michèle GRELLIER, Bernard BOUCHET à Paul MARSAL, Sophie LEFEBURE à Malika BARRY, Olivier LASSAL à Pascal PONTY, Maël SINEGRE à Laurent LEFEVRE, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

Secrétaire :

Paul MARSAL

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

L'association des Amis de la Maison Fournaise est une association patrimoniale emblématique de la ville de Chatou.

Dès 1981, l'association a entrepris avec la Ville Chatou de sauvegarder la Maison Fournaise. Elle a pour objet :

- de faire connaître en France et à l'étranger la Maison Fournaise située sur l'Ile de Chatou,
- de veiller à la bonne conservation de la Maison Fournaise et notamment à

- l'entretien des décors muraux originaux restaurés ou reconstitués,
de contribuer à l'enrichissement des collections du Musée Fournaise, lieu de mémoire.

En septembre 2022, lors des Journées du Patrimoine, l'association a fait don à la Commune de 5 œuvres, donation acceptée lors du Conseil Municipal du 22 septembre 2022.

Afin d'organiser cette donation, l'association s'est rapprochée de la commune pour solliciter une aide financière exceptionnelle de 3 500 €.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 16 novembre 2022

Considérant le souhait de l'Association des Amis de la Maison Fournaise de donner à la Ville des œuvres qu'elle a acquises,

Considérant que la commune souhaite poursuivre l'enrichissement des collection du Musée Fournaise,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'Association des Amis de la Maison Fournaise.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Pierre ARRIVETZ, Cécile DELAUNAY

Publiée le : 25/11/2022